

# Entre rénovation pédagogique et droit à la culture : mutations du modèle de l'éducation artistique

Marie-Christine Bordeaux,  
maître de conférences,  
Université Stendhal Grenoble 3



Intervention au Colloque  
« ***Quand l'art vient bouleverser l'éducation.  
L'enseignement par l'art en Grèce et en France*** »

Institut Français d'Athènes -  
Centre d'éducation artistique ANIMA (Grèce)

29 mai 2010

# Introduction

---

Cette intervention s'appuie sur différents travaux que j'ai menés au cours de ces dix dernières années :

- **études commanditées** par des collectivités territoriales (villes, départements) ou par une fondation privée, généralement dans une visée d'évaluation de politique publique
- travaux menés dans le cadre du **Comité d'histoire du ministère de la Culture** sur l'histoire du partenariat contractuel entre État et collectivités entre 1959 et 2009 à l'occasion du cinquantième de la fondation du ministère de la Culture

# Références bibliographiques (ouvrages)

---

- « **L'éducation artistique : un partenariat inachevé** », 2009, in Poirrier Philippe, Rizzardo René (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris : La Documentation Française, p. 419-455
- « **Éducation et action culturelle** », 2009, in Bonnard Maryvonne (dir.), *Les collectivités territoriales en France*, Paris : La Documentation Française (coll. Les Notices), p. 165-174
- « **L'éducation des publics scolaires** », in *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, 2008, Paris : La Documentation Française (coll. Problèmes politiques et sociaux [947]), p. 60-62
- « **L'action culturelle autour du patrimoine** », in *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, 2008, Paris : La Documentation Française (coll. Problèmes politiques et sociaux [947]), p. 63
- Direction du Dossier « **L'éducation artistique et culturelle : perspectives internationales** », *L'Observatoire* [31], hiver 2006
- « **L'éducation artistique et culturelle** », in Guy Saez (dir.), *Institutions et vie culturelles*, 2005, Paris : La Documentation française (coll. Les Notices), p. 65-69
- « **Les nouvelles données de l'éducation artistique** », 2003, in Françoise Buffet (dir.), *Education et culture en Europe : Le rôle du partenariat*, Paris : L'Harmattan (coll. Education et société), p. 223- 230

# Références bibliographiques (articles et actes de colloques)

---

- ❑ « **Éducation artistique et culturelle : L'exemple d'Annecy, d'une compétence d'État partagée à une politique éducative locale concertée** », été 2005, *L'Observatoire* [30], p. 13-16
- ❑ « **Patrimoine et médiation** », *Pouvoirs locaux - Les cahiers de la décentralisation* [63] : *Les nouveaux espaces du patrimoine*, décembre 2004, p. 114-119
- ❑ « **Éducation artistique et culturelle : pratiques innovantes et prospectives** », in « *Artistes, enseignants, ATSEM, ces équipes qui innovent* », Actes du colloque de Lyon, 30 janvier 2008, éd. Enfance, art et langage, mis en ligne avril 2008, <http://www.enfance.lyon.fr/interventionscolloque300108.pdf>
- ❑ « **L'éducation musicale à l'école et l'enseignement musical spécialisé : rappels historiques et repères théoriques** », interventions aux journées d'études « Les collectivités partenaires de l'éducation musicale » (Université Lumière Lyon2), 13 novembre 2003, : [http://lesla.univ-lyon2.fr/article.php3?id\\_article=588](http://lesla.univ-lyon2.fr/article.php3?id_article=588)
- ❑ « **Les départements et l'éducation artistique : un partenariat en émergence** », in *L'Observatoire* [33], 2008, p. 98-100
- ❑ « **Évaluer l'éducation artistique : une affaire de "tact"** », in *Danse sur cour* [21], juin 2007, p. 4-6
- ❑ « **Les synergies entre État et collectivités pour le développement durable de l'éducation artistique** », in *Actes des assises nationales de l'éducation artistique et culturelle*, 2006, Nantes : CRDP Pays de la Loire / ANRAT, p. 40-45
- ❑ « **Éducation artistique et territoire : Synthèse de l'Université d'été de Chambéry** », *L'Observatoire* [23], hiver 2002-2003, p. 13-16

# Références bibliographiques (études)

---

- ❑ Balicco Marie-Paule, Bordeaux Marie-Christine (GRESEC), Gottesdiener Hana, Vilatte Jean-Christophe (laboratoire Culture et Communication), 2009, ***Évaluation du dispositif de soutien aux projets « Ouverture des enfants au monde par l'art et les pratiques artistiques »***, Grenoble : Observatoire des politiques culturelles / Fondation de France, 141 p.
- ❑ Bordeaux Marie-Christine, ***Art, enfance et territoire : bilan et prospective de la politique d'éducation artistique menée par l'Association Musique danse en Savoie***, novembre 2007, Grenoble : Observatoire des politiques culturelles / ADMS, 106 p., mis en ligne sur <http://www.cneac.info/>
- ❑ Bordeaux Marie-Christine, Burgos Martine, Guinchard Christian, ***L'investissement culturel dans la lutte contre l'illettrisme***, Observatoire des politiques culturelles / Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2005, 100 p.
- ❑ Bordeaux Marie-Christine (dir.), Bando Cécile, Bouillon Marime, ***L'invention d'un cadre local de coopération pour l'éducation artistique et culturelle : Évaluation des parcours culturels de la Ville d'Annecy***, novembre 2005, Observatoire des politiques culturelles / ville d'Annecy, 140 p.

---

## Ces travaux ont pour point commun :

- la dimension **locale** des actions observées (études territoriales)
- l'analyse centrée sur les **dispositifs** d'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire des configurations qui articulent des pratiques, des outils, des productions, des discours
- les **formes de coopération** entre les acteurs et les représentations qu'ils se font des différentes dimensions de leurs projets
- la **contextualisation** de ces dispositifs dans l'environnement territorial et dans le contexte politique (local, régional, national)

**Ils sont donc de nature macroscopique et sociopolitique et s'élaborent dans le champ des études sur la culture**

# Définitions

---

Le champ des pratiques artistiques et culturelles à l'école est vaste et diversifié. Pour éviter les confusions, il convient de différencier ces pratiques et d'utiliser un vocabulaire précis, en s'appuyant sur la terminologie développée en France :

- Éducation artistique
- Éducation artistique et culturelle
- Enseignements artistiques
- Enseignements spécialisés

# L'éducation artistique

---

Elle peut être mise en œuvre aussi bien dans le temps scolaire que dans le temps non scolaire.

Elle relève de la **sensibilisation**, de la **démocratisation** de l'accès aux œuvres, aux lieux et de **l'initiation** aux pratiques personnelles par l'approche collective. Son but est **l'ouverture**, non la spécialisation.

Le **partenariat** avec des professionnels du champ culturel (artistes, professionnels du patrimoine, techniciens du spectacle, etc.) en est une composante essentielle.

Certains dispositifs d'éducation artistique sont fondés sur le **volontariat** des élèves, comme les ateliers de pratique ; d'autres entraînent **toute une classe ou un établissement scolaire** dans la dynamique d'un projet à plus grande échelle, comme les jumelages culturels entre écoles et structures culturelles.

# L'éducation artistique et culturelle

---

- Expression qui se généralise en France depuis 1995 et qui reste ambiguë
  
- En effet, l'extension du terme désigne à la fois :
  - **l'extension de l'éducation artistique à l'ensemble du champ culturel**, au-delà des arts canoniques (théâtre, musique, arts plastiques, etc.) dans les autres domaines où peuvent se développer les projets : patrimoine, culture scientifique, architecture et cadre de vie, etc.
  
  - **la prise en compte de la dimension culturelle** dans la relation à l'art : réflexivité, repères, culture d'un art, histoire de l'art, activité critique, médiation.

# Les enseignements artistiques

---

Il s'agit des **enseignements obligatoires ou optionnels** des arts à l'école :

- musique et arts plastiques de l'école au lycée,
- théâtre, cinéma, danse, arts plastiques, histoire des arts dans certaines options proposées au lycée.

Ils sont **assurés par des enseignants** formés dans ce but et parfois recrutés sur des postes à profil.

Le **partenariat** avec des professionnels n'est pas obligatoire dans tous les cas.

# Les enseignements spécialisés

---

Ils sont fondés sur **l'apprentissage des techniques d'expression**

et sont assurés par des **établissements d'enseignement spécifiques**, hors temps scolaire :

- ▣ écoles de musique, de danse, d'art dramatique
- ▣ établissements supérieurs d'enseignement artistique.

# Éducation artistique et culturelle et enseignements artistiques

---

La **confusion** entre ces deux termes est fréquente (art à l'école # histoire de l'art ou des arts à l'école, Loi sur les enseignements artistiques de 1988), alors que l'éducation artistique s'est historiquement constituée comme **un modèle alternatif à la pédagogie traditionnelle**, introduisant dans l'espace scolaire et la pédagogie l'engagement du corps et la créativité des enfants.

Certaines formes sont **hybrides**, comme les classes à horaires aménagés (musique, et bientôt théâtre) et les options artistiques au lycée, qui conduisent à un Baccalauréat spécifique.

Par ailleurs les **missions des écoles de musique, de danse et de théâtre** évoluent (loi de 2004) vers une **perméabilité accrue** entre leurs fonctions traditionnelles et des missions de plus en plus développées en milieu scolaire.

Remarquons enfin que l'avènement de l'éducation artistique et culturelle a **évacué du fonds discursif** (et des sources de financement) **les pratiques de clubs** et autres activités bénévoles à l'école, proches de l'esprit de la **pratique en amateur**.

# Perspective historique de l'éducation artistique en France

---

- **années 60 et 70 : expérimentation**
  - rénovation pédagogique, ouverture sur la société et sur la culture (au sens large du terme : culture et communication)
  - « action culturelle » à l'école
  
- **années 80 : innovation institutionnelle et formalisation des pratiques**
  - les premiers dispositifs culture / Éducation
  - le rôle des cahiers des charges dans la diffusion des pratiques, l'apprentissage du partenariat institutionnel
  
- **années 90 : extension et territorialisation**
  - les dispositifs, à visée territoriale (du groupe vers la classe, de la classe vers l'établissement, de l'établissement vers la zone scolaire)
  - l'élargissement du partenariat au-delà du binôme enseignant / artiste
  
- **années 2000 : généralisation et décentralisation**
  - le plan de cinq ans pour les arts à l'école (à partir de 2000)
  - l'investissement discret, mais affirmé et croissant des collectivités (notamment villes et départements)

# Le modèle d'action de l'éducation artistique et culturelle

---

Les dispositifs créés au cours des années 80 s'appuient sur un **schéma de référence** fondé sur trois pôles :

- ❑ **voir** (ou écouter, visiter...)
- ❑ **faire** (pratiquer les modes d'expression artistiques et culturels)
- ❑ **interpréter** (plutôt que « réfléchir » ou « comprendre », qui sont des activités purement intellectuelles)

Ce schéma **ne sera plus remis en question par la suite**, et sert aujourd'hui encore de repère pour différencier l'éducation artistique et culturelle d'autres pratiques visant à établir un lien entre art, culture et éducation, comme les sorties culturelles scolaires.

**Il s'est pourtant élaboré dans des dispositifs particuliers**, qui avaient les moyens matériels de faire coexister au sein d'un même projet ces trois dimensions du rapport à l'art et à la culture.

# L'éducation artistique combine trois expériences de l'art et de la culture :

---

<b>Voir</b>	<b>Faire</b>	<b>Interpréter</b>
Fréquentation des œuvres	Pratique personnelle dans un cadre collectif	Culture d'un art, distance critique, réflexivité

# Déclinaison de ce schéma :

---

Pratique de spectateur	Pratique d'acteur	Pratique du sujet de l'énonciation
médiation par l'art lui-même	médiation par les pratiques d'expression et d'appropriation	médiation par les savoirs, la réflexivité et l'activité discursive
<b>Expérience esthétique</b>	<b>Expérience artistique</b>	<b>Expérience symbolique</b>

# L'intérêt de ce schéma de référence est triple :

---

- il ne présuppose **aucune spécialisation** des acteurs dans un pôle au détriment d'un autre : il n'est donc pas la simple traduction des jeux d'acteurs
- il opère une **transversalité entre des pratiques sociales éclatées** du fait du système culturel propre à la France (éducation / culture / loisir)
- il permet de centrer l'analyse sur les **propriétés culturelles et artistiques de l'expérience** (# objectifs extrinsèques de l'éducation artistique : scolaires, comportementaux, sociaux)

# Ce modèle d'action est pourtant remis en question de plusieurs manières

---

Il est parfois remplacé par d'autres modèles, tel celui qui peut être dégagé de la circulaire du 22 octobre 2003 :

<b>Faire</b>  (pratique personnelle et collective)	<b>Savoir</b>  (analyse, connaissance, approche des œuvres)	<b>Savoir-faire</b>  (techniques et méthodes)
--	--	--

# Mais il a été stabilisé de manière durable par la circulaire du 3 janvier 2005

---

« L'éducation artistique et culturelle intègre les enseignements artistiques obligatoires et optionnels, des activités complémentaires articulées avec les enseignements, ou les prolongeant en dehors du temps scolaire.

Elle associe le rapport direct aux oeuvres, leur analyse et leur mise en relation avec les autres champs du savoir, ainsi que l'initiation à la pratique effective d'un art.

Sa mise en oeuvre est confiée au corps enseignant pendant le temps scolaire et aux autres personnels ayant une responsabilité éducative en dehors du temps scolaire, et inclut la coopération avec des artistes. »

rapport direct aux oeuvres	initiation à la pratique effective d'un art	mise en relation avec les autres champs du savoir
-------------------------------	---	---

# Problèmes posés par ce schéma

---

- ❑ Le **premier pôle** (« Voir ») est difficilement réalisé pour des raisons pratiques, telles que l'éloignement des équipements culturels, le coût des transports, et la difficulté de plus en plus grande en France de faire sortir les élèves des établissements scolaires
- ❑ le **second pôle** (« Faire »), qui met en présence et en coopération les deux principaux protagonistes de l'éducation artistique (l'enseignant et l'artiste partenaire) est surdéterminé dans la plupart des dispositifs traditionnels (ateliers, classes culturelles, classe à PAC). Trop souvent l'unique raison d'un projet culturel à l'école est la création d'une œuvre présentée en fin d'année au sein de l'école.

L'évaluation porte généralement sur la qualité de la réalisation, partie visible et publique du projet, au détriment de l'analyse de la démarche et de l'interaction entre les trois pôles de l'éducation artistique et culturelle

- ❑ Le schéma souffre d'une **mise en œuvre insuffisante du 3<sup>e</sup> pôle** (« Interpréter »), qui est celui de la médiation culturelle, et qui appelle des outils et des démarches spécifiques. parfois aussi des acteurs spécifiques (médiateurs). Trop longtemps, on s'est contenté de supposer que « Voir + Faire = Interpréter », certitude bien souvent démentie par l'expérience concrète.

# Problèmes posés par la pertinence de ce schéma dans les dispositifs récents

---

Il s'intègre difficilement dans l'évolution actuelle des dispositifs et des politiques nationales et locales (diminution du nombre d'heures d'intervention artistique dans les projets, impératifs de territorialisation et de démocratisation) :

- Notion de **parcours** culturel
  - une unité d'action de petite taille (généralement 8 à 15 heures d'activité en partenariat)
  
- Notion de **jumelage** culturel
  - une alliance territoriale d'acteurs qui se trouvent en proximité, par exemple dans un bassin d'éducation
  
- Notion de **Plan local** d'éducation artistique
  - une politique volontariste d'une collectivité à l'échelle de son territoire et de ses compétences liées à la décentralisation (ville/ école; département /collège ; Région/lycée)

# Questions posées aux participants à partir des questionnements actuels en France

---

**L'ambition du modèle d'action originel est-elle réalisable dans les dispositifs visant l'extension et la généralisation des publics visés ?**

**Qu'appelle-t-on activité réflexive dans les tranches d'âge qui sont présentes à l'école(6-12 ans), y compris à l'école maternelle (3-6 ans) ?**

**Comment et à quelle échelle peut se réaliser un itinéraire cohérent de l'enfant dans l'éducation aux arts et à la culture ?**

# En conclusion

---

Une notion pourtant fondatrice et complémentaire de celle de parcours culturel a été abandonnée, mais devrait être réintroduite ailleurs que dans les enseignements proprement dits : celle d' « itinéraire » d'éducation artistique pour l'enfant

Une question rarement posée de manière explicite et concertée : comment les trois pôles du modèle d'action sont-ils réalisés, mis en tension et en cohérence, aux trois âges scolaires : école, collège, lycée ?

L'histoire des arts à l'école : repli sur les savoirs et sur l'enseignant seul en scène, ou bien prise en compte tardive du troisième pôle du modèle d'action ?

---

Je vous remercie  
pour votre attention